

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2968

29 octobre 2015

SOMMAIRE

AB Institutional Strategies	142432	Sisnets S.A.	142458
APC Securitization S.à r.l.	142433	Smartfood Sàrl	142461
ARNOTIBER Spf S.A.	142447	SOF-10 Starlight 16 GBP S.à r.l.	142461
Business Risk Consultancy s.à r.l.	142449	Sohar S.à r.l.	142418
Cap Audit S.à r.l.	142450	Solvadis Holding S.à r.l.	142463
E.E. Energy Engineering S.A.	142461	Somberg S.A. SPF	142464
Everclear S.à r.l.	142433	Sourcesense IT Holding S.A.	142418
It's Fresch Holdings	142453	SPE III Sirani S.à r.l.	142464
Kerve Investments S.à r.l.	142421	Starfin Lux S.à r.l.	142433
London Transit Holdings S.à r.l.	142447	Stevens et De Munter	142433
MRG Finance S.à r.l.	142456	Stirling Capital S.à r.l.	142447
Pecan S.à r.l.	142456	St. Modwen Properties 11 S.à r.l.	142423
Safarius Investments Luxembourg S.à r.l. ..	142458	Sunrise Global S.A.	142450
Safarius Investments Luxembourg S.à r.l. ..	142458	Swann Management Services S.A.	142455
Safesun S.A.	142459	Swann Management Services S.A.	142455
Schlesserei Mendel S.à r.l.	142459	Swann Management Services S.A.	142457
Schuch Immobilien S.A.	142459	Swann Management Services S.A.	142458
SCJF	142459	Swann Management Services S.A.	142457
Seniorenresidenz Mäerzeg S.à r.l.	142460	Swan Walk S.à r.l.	142453
Serhgaichana S.à r.l.	142462	Telekabel Enterprise S.à r.l.	142459
SG Real Estate SA	142460	Travhydro Luxembourg S.A.	142460
Sinolux S.à r.l.	142461		

Sourcesense IT Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 122.879.

—
EXTRAIT

Par lettre en date du 4 septembre 2015, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

A dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

De la Société anonyme SOURCESENSE IT HOLDING S.A., immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122879, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2015152492/17.

(150166826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Sohar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 183.819.
—

In the year two thousand and fifteen, on the second day of September.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

W-Conseil S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 132643, having its registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (the Sole Shareholder or the Appearing Party),

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, professionally residing in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole holder of all the shares in Sohar S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by Maître Francis KESSELER, Civil Law Notary, residing in Esch/Alzette on 18 November 2013 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 3305 on 28 December 2013 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 183819; and the Articles of Association of which have never been amended.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The sole shareholder decides the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder decides to appoint as liquidator the company A.M. TRUST S.à r.l., a Société à responsabilité limitée, duly incorporated and existing the laws of Luxembourg, having its registered office at 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 173.359.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general sole shareholder whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The sole shareholder decides to grant full and complete discharge to the managers and to the statutory auditor for the performance of their mandate.

Fourth resolution

Acting in accordance with article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time, the sole shareholder decides to subsequently hold the second and third General Meetings in connection with the liquidation process.

Fifth resolution

The sole shareholder acknowledges and approves the report of the liquidator regarding the tasks performed according to his mandate.

The said report, after signature *ne varietur* by the persons attending the sole shareholder and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered together with it.

Sixth resolution

The sole shareholder decides to appoint as Commissaire-Vérificateur of the liquidation FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A., a Société Anonyme duly established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-1143 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under section B number 177770.

Seventh resolution

The sole shareholder, having taken notice of the report by the Commissaire-Vérificateur, approves the report of the Commissaire-Vérificateur and the liquidation accounts.

The said report, after signature *ne varietur* by the sole shareholder and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Eighth resolution

The sole shareholder decides to grant full and complete discharge to the liquidator and to the Commissaire-Vérificateur for the performance of their mandate.

Ninth resolution

The sole shareholder decides to close the liquidation.

Tenth resolution

The Sole shareholder decides that the accounts and other documents of the company will remain deposited for a period of five (5) years at the former registered office of the company, and that all the amounts and assets eventually belonging to shareholders and creditors who do not be present at the end of the liquidation will be deposited at the same former registered office for the benefit of whom it may concern.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Redange-sur-Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Par devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-duché de Luxembourg sous-signée.

A COMPARU

W-Conseil S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 132643, ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg (la Partie Comparante ou l'Associé Unique),

dûment représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de Sohar S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 24, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître François KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 18 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3305 du 28 décembre 2013, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 183819; et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que liquidateur, la société A.M. TRUST S.à r.l., ayant son siège social au 10, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg immatriculée au Registre et de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 173359.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'associé unique générale des associés.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

Conformément aux dispositions de l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'Associé unique décide de tenir immédiatement et successivement les deuxième et troisième Assemblées Générales de liquidation.

Cinquième résolution

L'associé unique prend connaissance et approuve le rapport du liquidateur concernant les travaux réalisés pendant son mandat.

Ledit rapport après signature ne varietur par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer en tant que Commissaire-vérificateur FIDUCIARY TUCCI & PARTNERS S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-1143 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 177770.

Septième résolution

L'associé unique, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport du Commissaire-vérificateur et les comptes de liquidation.

Ledit rapport, après signature ne varietur, par les personnes comparantes et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

L'associé unique décide de donner décharge pleine et entière au liquidateur et au Commissaire-vérificateur pour l'exercice de leur mandat.

Neuvième résolution

L'associé unique décide de clôturer la liquidation.

Dixième résolution

L'associé unique décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange-sur-Attert, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 7 septembre 2015. Relation: DAC/2015/14548. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152490/163.

(150167491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Kerve Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.041.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on 27th of August,
before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Czech Property Holdings S.à r.l., having its registered office at L-1528 Luxembourg, 11/13, Boulevard de la Foire, registered with Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.902, represented by Mr Gilles DUROY, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Kerve Investments S.àR.L.", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.041, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (the 'Company');

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated October 23, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 2309, of 25 November 2009;

- the Company's capital is set at EUR 100,000 (hundred thousand Euros) represented by 100.000 (hundred thousand) shares with a par value of EUR 1 (one Euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from August 27, 2015;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;
- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;
- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;
- the Sole Shareholder grants full discharge to the managers of the Company for its mandate from the date of its appointment up to the date of the present meeting; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Czech Property Holdings S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 11/13, Boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.902 (l'«Associé Unique»), représentée par Monsieur Gilles DUROY, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 août 2015.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- le comparant détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Kerve Investments S.àR.L.», immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.041, dont le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire, (la «Société»);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 23 octobre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, 2309, du 25 novembre 2009;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 100.000,-(cent mille Euros) représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro (1 euro) chacune,
- par la présente l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 27 août 2015;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Associé Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- le comparant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- le comparant donne décharge pleine et entière au gérant de la Société pour leur mandat à compter de la date de sa nomination jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: G. Duroy, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 août 2015 - EAC/2015/20022 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153548/90.

(150169034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

St. Modwen Properties 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 199.875.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the second day of September.

Before us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

St. Modwen Properties S.à r.l., a limited liability company established under the laws of the Grand duchy of Luxembourg, having its registered office at L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under number B153339,

here represented by Mr Max MAYER, employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of St. Modwen Properties 11 S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single partner or the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or, with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

2.3. No permanent establishment nor branch may be established abroad without the prior approval of the single partner or partners owning at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is to act as the holding company and parent company of other subsidiary companies; to acquire of equity stake(s), in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any entity within its group. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties in England as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or English companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, refurbishment, construction, sale, investment in, management and/or lease of real estate and immovable properties.

3.3. The Company may borrow or raise money in such manner as the Company shall think fit and in particular by the issue (whether at par or at a premium or discount and for such consideration as the Company may think fit) of bonds, debentures or debenture stock (payable to bearer or otherwise), mortgages or charges, shares or other securities, perpetual or otherwise, and, if the Company thinks fit, charged on all or any of the Company's property (both present and future) and

further, if so thought fit, convertible into any stock or shares or securities of the Company or any other company, and collaterally or further to secure any obligations of the Company by a trust deed or other assurance or pledge.

The Company may guarantee or otherwise support or secure, either with or without the Company receiving any consideration or advantage and whether by personal covenant or by mortgaging or charging all or part of the undertaking, property, assets and rights, present and future, of the Company or by both such methods or by any other means whatsoever, the liabilities and obligations of and the payment of any moneys whatsoever (including but not limited to capital, principal, premiums, interest, dividends, costs and expenses on any stocks, shares or securities) by any person, firm or company whatsoever, including but not limited to any company which is for the time being the holding company or a subsidiary or a subsidiary undertaking of the Company or of the Company's holding company or is controlled by the same person or persons as control the Company or is otherwise associated with the Company in its business.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-), represented by fifteen thousand (15,000) shares in registered form with a par value of one British pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single partner or, as the case may be, by the general meeting of partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among partners or, if there is no more than one partner, to third parties.

If the Company has more than one partner, the transfer of shares to non-partners is subject to the prior approval of the general meeting of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. Prior to the transfer of all or part of his shares, any partner must notify such transfer to the Company. The general meeting of partners may resolve that all or part of the offered shares shall be assigned, according to the terms and conditions set for the proposed transfer:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.5. A partner may request the Company to redeem all or part of his shares. Any redemption request from a partner shall be submitted to the prior approval of the general meeting of partners which may resolve that all or part of such shares shall be assigned:

- a) to the Company, within the limits set forth by the law,
- b) to other partner(s), or
- c) to a designated third party.

6.6. All or part of the shares of a partner may have to be redeemed by the Company if such shares have been transferred in violation of clause 6.3. or 6.4. above.

6.7. All and any shares redeemed in accordance with clause 6.5. or 6.6. above shall be cancelled forthwith and all rights attached thereto shall be extinguished.

6.8. A partners' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each partner who so requests.

6.9. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be dismissed forthwith upon notice being served upon them by the partners.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the manager or, if there are more than one manager, by any Category A manager and any one Category B manager acting jointly.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice which place shall, usually, be in Luxembourg and shall never be in England.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. Subject always to article 9.6, the board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented; there must be at least one Category A Manager and one Category B Manager present in person or by proxy and of those present (in person or by proxy) there must be more Category B Managers than Category A Managers. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast provided that at least one Category A Manager and one Category B Manager vote in favor of the resolution and the number of Category B Manager votes must be more than the number of Category A Manager votes. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Notwithstanding article 9.5, if all Category A Managers give notice by facsimile, e-mail or other means to the Company that they will not attend a board meeting, then the quorum for such meeting and the requirement for validly passing resolutions will not be as set out in article 9.5 for such meeting, but shall instead require a minimum of two Category B Managers to attend the meeting (in person or by proxy) and a minimum of two Category B Managers must vote in favor of such resolution(s).

9.7. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or videoconference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any one Category A manager and any one Category B manager (whose signatures may be on separate or counterpart copies of the document concerned) or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of partners

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The single partner assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of partners.

12.2. Each partner has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each partner may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of partners.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of December of each year and end on the thirtieth of November of the following year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of partners has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole partner or the general meeting of partners;

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be partners, appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the partner(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the partner or, in the case of a plurality of partners, the partners in proportion to the shares held by each partner in the Company.

VII. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on the 30th of November 2015.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by St. Modwen Properties S.à r.l. as aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifteen thousand British pounds (GBP 15,000.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

142427

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately EUR 1,350.-.

The amount of the share capital is valued at EUR 20,437.90-.

Resolutions of the sole partner

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

Category A managers:

- Mr Andy Taylor, companies' director, born in Gateshead (United Kingdom), on March 22, 1973, with professional address at Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham, B31 2UQ, United Kingdom;

- Mr Stephen James Burke, construction director, born in Burton on Trent (United Kingdom), on April 23, 1959, with professional address at Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham, B31 2UQ, United Kingdom;

Category B managers:

- Mr Alain Heinz, companies' director, born in Forbach (France), on May 17, 1968, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Jean-Pascal Caruso, companies' director, born in Metz (France), on July 06, 1975, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Mr Samba Kane, companies' director, born in Pontoise (France), on January 12, 1982, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above-appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Follows the french version:

Suit la version française:

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

St. Modwen Properties S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B.153.339

ici représentée par Monsieur Max Mayer, employé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination St. Modwen Properties 11 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet d'agir comme société holding et société mère d'autres sociétés filiales, d'acquérir une ou des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité faisant partie de son groupe. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2. L'objet social de la Société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers en Angleterre ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou anglaises, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la rénovation, construction, vente, l'investissement dans, la gestion et la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra emprunter ou lever des fonds de manière que la Société jugera à propos et en particulier par l'émission (soit à valeur nominale ou avec une prime ou avec un rabais tel que la Société le jugera à propos) d'obligations, de créances, d'obligations sans garantie (payables au porteur ou autrement), d'hypothèques ou d'autres garanties, d'actions ou d'autres titres, perpétuels ou autre, et si la Société le juge à propos, gagée sur tout ou partie des actifs de la Société (aussi bien passés que futurs), et de plus, si la Société le juge à propos, convertible en toute action ou titre de la Société ou de toute autre société, et collatéralement ou pour garantir plus toute obligation de la Société par un acte de trust ou toute autre assurance ou nantissement.

La Société pourra garantir ou d'autre manière, supporter ou sécuriser, soit sans ou avec contrepartie ou avantage et que ce soit par engagement personnel ou en hypothéquant ou nantissant tout ou partie de ses biens, actifs, avoirs et droits, présents et futurs, ou par les deux méthodes ou par tout autre moyen que ce soit, les engagements et obligations et le paiement de toute somme que ce soit (y compris mais non limité au capital, principal, primes, intérêts, dividendes, coûts et frais relatifs à toutes, actions ou valeurs mobilières) par toute personne, entreprise ou société que ce soit, y compris mais non limité à toute société qui est pour le moment la société holding ou une filiale ou une entreprise filiale de la Société ou de la société holding de la Société ou est contrôlée par la ou les mêmes personnes ou est par ailleurs associé à la Société dans ses affaires.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000,-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit par son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de toutes ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société. L'Assemblée Générale des Associés peut décider que toutes ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de toutes ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que toutes ou partie de ces parts sociales soient attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi,
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Toutes ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs Gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2. Les Gérants sont révocables sans délai, après avis signifié par les associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B agissant conjointement.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera habituellement au Luxembourg et ne sera jamais en Angleterre.

9.2. Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

9.5. Dans tous les cas sous réserve de l'article 9.6, le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée; un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B devant toujours être présents en personne ou par procuration et de ceux qui sont présents (en personne ou par procuration) il doit y avoir plus de Gérants de catégorie B que de Gérants de Catégorie A. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à condition qu'au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B votent en faveur de la résolution et que le nombre de voix de Gérants de Catégorie B soit plus élevé que le nombre de votes de Gérants de Catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Nonobstant l'article 9.5, si tous les Gérants de Catégorie A donnent un avis par télécopieur, par courriel ou par d'autres moyens à la Société qu'ils n'assisteront pas à une réunion du conseil, alors le quorum pour une telle réunion, et pour adopter des résolutions valablement, ne sera pas comme indiqué dans l'article 9.5, mais, à la place, un minimum de

deux Gérants de Catégorie B doivent être présents à la réunion (en personne ou par procuration) et toute résolution devra être approuvée au minimum par deux Gérants de Catégorie B pour être valable.

9.7. Tout Gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B (dont les signatures peuvent être sur des copies séparées du document concerné) ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des Gérants. Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier décembre de chaque année et se termine le trente novembre de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le Gérant ou le conseil de gérance;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social débutera à la date du présent acte et se terminera le 30 novembre 2015.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par St. Modwen Properties S.à r.l. préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de quinze mille livres anglaises (GBP 15.000,-), est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à 20.437,90- EUR.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- M. Andy Taylor, administrateur de sociétés, né à Gateshead (Royaume-Uni), le 22 mars 1973, demeurant professionnellement à Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham, B31 2UQ, Royaume-Uni;

- M. Stephen James Burke, directeur de construction, né à Burton on Trent (Royaume-Uni), le 23 avril 1959, demeurant professionnellement à Park Point, 17 High Street, Longbridge, Birmingham, B31 2UQ, Royaume-Uni;

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Pascal Caruso, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 6 juillet 1975, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

- Monsieur Samba Kane, administrateur de sociétés, né à Pontoise (France), le 12 janvier 1982, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, la mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7554. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015152493/478.

(150167051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

AB Institutional Strategies, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.133.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of the month of August.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held

an Extraordinary General Meeting of Shareholders of AB Institutional Strategies (hereafter referred to as the “Fund”), a Société d’Investissement à Capital Variable having its registered office in L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert (R.C.S. Luxembourg B 174 133) incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph Elvinger, notary then residing in Luxembourg on 28th December 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) of 18th January 2013, number 125.

The meeting was presided by Régis Galiotto, notary’s clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and scrutineer Aurélie Da Costa, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. That attendance list and the proxies of the represented shareholders signed by the appearing persons and the notary shall remain annexed hereto to be registered with these minutes.

II. The shareholders represented declared that they considered themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this meeting, and thus waived any and all procedures of convening.

III. That, as a result of the foregoing, the quorum requirements for voting the items on the agenda are attained and that, as a result, the present meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. To resolve upon the liquidation of the Fund.

2. If item 1 is approved, to appoint Mr Silvio Cruz and Mr Bertrand Reimmel as liquidators and to determine their powers and remuneration.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolutions:

First resolution

The meeting, with all votes in favour, no vote against and no abstention, decides to put the Fund into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting, with all votes in favour, no vote against and no abstention, appoints Mr Silvio Cruz, residing professionally in New York and Mr Bertrand Reimmel, residing professionally in Luxembourg (hereafter the “Board of Liquidators”) as liquidators.

The Board of Liquidators is granted the most general powers provided for by articles 144 to 148bis of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”). The Board of Liquidators will be entitled to take all action provided by article 145 of the Law without authorisation of the general meeting of shareholders in the situations where such authorisation would be required.

The Board of Liquidators is entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Board of Liquidators is not required to draw up any inventory and may rely on the accounts of the Fund.

The Board of Liquidators is authorised, under its responsibility, to delegate, with regard to special and determined operations, to one or more proxyholders, such part of its authorities and for such duration as it may determine.

The Board of Liquidators will not be entitled to receive any remuneration.

Following the passing of the above resolutions, the meeting acknowledges that the audit of the liquidation accounts will be made by the authorised auditor of the Fund.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English.

The document having been read to the persons appearing all known by the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Signé: R. GALIOTTO, A. DA COSTA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27322. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153230/62.

(150168902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Starfin Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 173.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152494/9.

(150167073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Stevens et De Munter, Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 56.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Stevens et De Munter

Référence de publication: 2015152496/10.

(150166851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

APC Securitization S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Everclear S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 4, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 169.391.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of September.

Before the undersigned, Me. Jean SECKLER notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jérôme GIRAULT, manager, residing professionally in Luxembourg, 4, Place de Paris, here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney delivered to him, which after being signed "ne varietur" by the empowered and the officiating notary shall remain attached to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Everclear S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 169.391 (the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me. Marc Loesch on 6 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1742 of 11 July 2012. The articles of association of the Company have not been amended so far.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the name of the Company to "APC Securitization S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the corporate object of the Company so that it should read as follows:

“The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions in the meaning of the Securitization Law.

The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes directly or indirectly or through another entity the risk relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind, loan assets and real estate property) either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets. The method that will be used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issue documentation.

In particular, the Company shall acquire the risks derived from certain underlying assets (the “Permitted Assets”). It may also transfer and dispose of the Permitted Assets it holds, whether existing or future in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitizing Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitization Law.

Especially, the purpose of the Company is to securitize investments in a portfolio of forestry, agriculture, biomass, farmland and other sustainable resource assets globally.

The Company can also be involved in the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

It is intended that the securitization of certain identified Permitted Assets shall be organized in compliance with written guidelines relating to the Sharia principles.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

Within the limits of its activity, the Company can manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company.

The Company can enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

The Company can issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company.

The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities and provided such lending or such borrowing relates to securitization transactions or to the enforcement of any of its rights under any receivable owned by it, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies to the extent related to the activities permitted above. The Company may hold bank accounts.

The Company may enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorization.”

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to insert new provisions in the articles of association of the Company in order to allow and organize the creation of compartments within the Company, which should read as follows:

“The Sole Manager or the Board, as the case may be, may, in accordance with the terms of the Securitization Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Sole Manager, or of the Board, as the case may be, creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which

shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Sole Manager or the Board, as the case may be, creating such compartment, no resolution of the Sole Manager or the Board may (i) amend the resolution creating such compartment or (ii) directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Sole Manager or the Board, as the case may be, taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the preceding paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to change the management organization of the Company and adopt various other changes to adapt the articles of the Company to its new corporate object.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend and restate the articles of association as a consequence of the above, so that it should now read as follows:

“Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There exists a private limited liability company under the name "APC Securitization S.à r.l." which is governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated March 22, 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law" and together with the Law, the "Luxembourg Laws").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg- City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager ("Sole Manager") or the board of managers, as the case may be, of the Company (the "Board of Managers" or the "Board") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 The registered office may be transferred to any place outside the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Shareholders deliberating in the manner required for amendments to the Articles.

2.5 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager or the Board, as the case maybe.

2.6 The Company may not have offices or branches outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitization transactions in the meaning of the Securitization Law.

3.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes directly or indirectly or through another entity the risk relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind, loan assets and real estate property) either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets. The method that will be used to determine the value of the securitized assets will be set out in the relevant issue documentation.

3.3 In particular, the Company shall acquire the risks derived from certain underlying assets (the "Permitted Assets"). It may also transfer and dispose of the Permitted Assets it holds, whether existing or future in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitizing Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitization Law.

3.4 Especially, the purpose of the Company is to securitize investments in a portfolio of forestry, agriculture, biomass, farmland and other sustainable resource assets globally.

3.5 The Company can also be involved in the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as

well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

3.6 It is intended that the securitization of certain identified Permitted Assets shall be organized in compliance with written guidelines relating to the Sharia principles.

3.7 The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect interest or which form part of the same group of companies as the Company.

3.8 Within the limits of its activity, the Company can manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitization Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company.

3.9 The Company can enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and any similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks;

3.10 The Company can issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities and provided such lending or such borrowing relates to securitization transactions or to the enforcement of any of its rights under any receivable owned by it, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies to the extent related to the activities permitted above. The Company may hold bank accounts.

3.11 The Company may enter into loan agreements as borrower within the scope of the Securitization Law, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.12 The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

3.13 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorization.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 5. Compartments.

5.1 The Sole Manager or the Board, as the case may be, may, in accordance with the terms of the Securitization Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Sole Manager, or of the Board, as the case may be, creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

5.2 As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

5.3 Unless otherwise provided for in the resolution of the Sole Manager or the Board, as the case may be, creating such compartment, no resolution of the Sole Manager or the Board may (i) amend the resolution creating such compartment or (ii) directly affect the rights of the creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Sole Manager or the Board, as the case may be, taken in breach of this provision shall be void.

5.4 Without prejudice to what is stated in the preceding paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself.

Chapter II - Capital, Shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). The holders of the Shares are referred to as the "Shareholders".

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

6.3 The Company can proceed to repurchase its own shares within the limits set by the Law.

Art. 7. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint owners of Shares must appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 8. Transfer of shares.

8.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

8.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

8.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the Law;

8.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III - Bonds, notes and other debt instruments

Art. 9. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company is not able to make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law. Furthermore, securities issued by the Company must not be admitted to trading on any market or listed on the official list of any stock exchange.

Chapter IV - Management

Art. 10. Board of managers.

10.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Laws and these Articles. Each Manager shall be an individual and have the appropriate qualifications and experience to be a Manager of the Company.

10.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as the Sole Manager.

10.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute the Board of Managers (conseil de gérance), composed of one or more managers of class A (the "A Manager(s)") and one or more managers of class B (the "B Manager(s)") who shall be Luxembourg resident(s). The Managers need not be shareholders.

10.4. The Sole Manager or the Managers is/are appointed by the general meeting of Shareholders for a limited or unlimited period. They are re-eligible. In case a Manager is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for an unlimited period.

10.5 A Manager may be removed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. Retiring members of the Board are eligible for re-election.

10.6 In the event of one or more vacancies on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining Managers must appoint within thirty Business Days (as defined below) one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

10.7 The Managers shall not be compensated for their services as Managers, unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholders.

The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings of the Board.

10.8 For the purposes of the Articles, "Business Day" means any calendar day (other than a Saturday or a Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg.

Art. 11. Powers of the Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, of the Board.

11.2 In dealing with third parties as well as in justice/ in judicial proceedings/ in any other matters affecting the company's rights, the Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Chapter shall have been complied with.

Art. 12. Agent of the Managers.

12.1 The Sole Manager may delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

12.2 In case of plurality of Managers, the Board or two Managers, including one A Manager and one B Manager, may delegate its powers for specific tasks to any person who needs not to be a Manager.

12.3 The Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Representation. The Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager, and, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any A Manager and any B Manager of the Company or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board or by any A Manager and any B Manager of the Company, acting jointly.

Art. 14. Board meetings.

14.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager and shall take place in Luxembourg. In case of a Sole Manager, decision shall be only validly taken if physically present in Luxembourg.

14.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

14.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 14.10.

14.4 The Board may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board.

14.5 The resolutions of the Board shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented at the meeting and recorded in the corporate book of the Company. Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting. In such a case, an attendance list shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting, in the name as well as on behalf of the Managers represented by them, such signature constituting sufficient evidence of the consent of the Managers present or represented to such process. Once signed in compliance with the above, the attendance list shall remain annexed to the minutes of the meeting. Any proxies will remain attached to such minutes.

14.6 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by two Managers, including one A Manager and one B Manager.

14.7 The Board of Managers can discuss or act validly only if at least two Managers, including one A Manager and one B Manager, are present or represented at the Board Meeting.

14.8 In case of plurality of Managers, resolutions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the Board Meeting.

14.9 Resolutions in writing approved and signed by all the Managers shall have the same effect as resolutions passed at the Board Meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

14.10 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

Chapter V - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

15.1 All Shareholders' meetings of the Company shall be held in Luxembourg and shall be convened and conducted in accordance with the Articles.

15.2 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

15.3 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.4 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.5 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.6 If there are fewer than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

15.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.8 Save as provided otherwise in the Articles, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter VI - Business year

Art. 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Independent auditor. The accounts of the Company are audited by one or more approved independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé) appointed by the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 18. Distribution right of shares.

18.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, (5%) five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed to the Shareholders.

18.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 16 above.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

Chapter VII - Liquidation

Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 6 and subject to the authorization of the single Shareholder or of the meeting of Shareholders, which may be required when the articles of incorporation of the Company are modified, each compartment of the Company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the Board.

19.3 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

19.4 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII - Indemnification

Art. 20. Liability of the Managers - Indemnification of the Managers.

20.1 The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

20.2 To the fullest extent permitted by law, the Company may indemnify any Manager or officer and his or her heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him or her in connection with any action, suit or proceeding to which he or she may be made a party by reason of his or her being or having been a Manager or officer of the Company or, at his request, of any other entity of which the Company is a shareholder or creditor and from which he or she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he or she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

20.3 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he or she may be entitled.

Chapter IX - Applicable law

Art. 21. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Luxembourg Laws for all matters for which no specific provision is made in these Articles...

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, this notarial deed is drawn up in Junglinster, on the date stated above.

After reading this deed aloud to the appearing party, known to the notary by surname, name and residence, said person signs together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jérôme GIRAULT, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2314 Luxembourg, 4, Place de Paris, ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, ayant son domicile professionnel à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la société Everclear S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, inscrit auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.391 (la «Société»).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 6 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1742 en date du 11 juillet 2012. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination sociale de la société en «APC Securitization S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer l'objet social de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

«L'objet social de la Société est d'entreprendre, exécuter et servir de véhicule de titrisation pour toutes transactions de titrisation au sens de la Loi de Titrisation.

La Société peut entreprendre toute activité par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement, ou à travers une autre entité, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, dettes et/ou autres objets ou actifs (y compris des titres de tous types, prêts et biens immobiliers), meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, et/ou risques liés aux responsabilités et engagements de tiers qui sont inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers. La Société peut assumer ou acquérir ces risques par l'acquisition, par tous moyens, de créances, dettes et/ou biens. La méthode qui sera utilisée pour déterminer la valeur des biens titrisés sera définie dans la documentation pertinente émise.

La Société peut en particulier acquérir les risques liés à certains actifs sous-jacents (les «Actifs Autorisés»). Elle peut également transférer ou céder les Actifs Autorisés qu'elle détient, qu'ils soient existants ou futures en une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut conclure tout contrat et engager toute action nécessaire ou utile à la titrisation des Actifs Autorisés, pourvu que cela soit en accord avec la Loi de Titrisation.

Spécialement, l'objet de la Société est de titriser les éléments d'un portefeuille composé d'actifs forestiers, agricoles, de produits de biomasse, d'exploitations agricoles, et, généralement, d'autres ressources renouvelables.

La Société peut également détenir des participations, sous n'importe quelle forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, acquérir par voie d'achat, de souscription ou tout autre moyen ainsi que transférer par voie de cession, d'échange ou autre des titres de toute nature et administrer, contrôler et assurer le développement de son portefeuille.

Il est prévu que la titrisation de certains Actifs Autorisés identifiés soit organisée suivant les principes écrits des règles Sharia.

La Société peut par ailleurs garantir, octroyer des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société.

Afin de servir son objet, la Société peut gérer, appliquer ou autrement utiliser tous ses biens, titres ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'Article 61(3) de la Loi de Titrisation, pour tous types de sûretés et droits sur des titres, par voie d'hypothèque, gage, cession ou autres moyens sur les biens et droits détenus par la Société;

La Société peut entreprendre, exécuter et délivrer et accomplir tous swaps, contrats, contrats terme, dérivés, options, rachat, prêts d'actions et toutes transactions similaires liées à des investissements pour les besoins d'une gestion efficace, y compris mais non limité à des techniques et instruments désignés pour protéger la Société contre le crédit, le taux de change, les risques de taux d'intérêts et autres risques;

La Société peut émettre des obligations, billets à ordre et tous autres types d'instruments de dette (y compris par voie de participation d'intérêts) ou titres de capital dont le retour ou la valeur devra dépendre des risques acquis ou assumés par la Société. La Société pourra prêter des fonds y compris les produits de tous emprunts et/ou émissions de titres, et fournir de tels prêts ou emprunts est lié aux transactions de titrisation ou à l'application de l'un de ses droits en vertu des dettes qu'elle détient, envers ses filiales, sociétés affiliées ou a toute autre société dans la mesure où ceci est lié aux activités autorisées ci-dessus. La Société pourra détenir des comptes bancaires; et

La Société peut signer des contrats de prêts en tant qu'emprunteur dans la limite de la Loi de Titrisation, en particulier afin de financer l'acquisition ou la présomption de risques (à savoir avant l'émission de tous titres ou, plus généralement, quand la Société agit en tant qu'entité d'acquisition), de se conformer à tout paiement ou autre obligation qu'elle a en vertu de ses titres ou toutes conventions signées dans le contexte de ses activités.

Les descriptions ci-dessus sont à comprendre dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitée. Les objets de la Société devront inclure toute transaction ou convention qui est signée par la Société, si elle n'est pas consistante avec les objets précités.

La Société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses besoins et qui permettent de promouvoir leur accomplissement ou développement.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenu.»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'insérer de nouvelles clauses dans les statuts de la Société de sorte à autoriser et organiser la création de compartiments au sein de la Société qui auront la teneur suivante:

«Le Gérant Unique ou le Conseil, selon le cas, peut en accord avec les termes de la Loi de Titrisation, et en particulier son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque Compartiment doit se rapporter à une partie distincte des actifs et passifs pour ce qui concerne son financement. La résolution du Gérant Unique ou du Conseil, selon le cas, de créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toute modification ultérieure en la matière sera opposable à tout tiers à compter de la date de ladite résolution.

Dans les relations entre les investisseurs, chaque compartiment de la Société doit être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et investisseurs de la Société qui (i) ont été déclarés comme spécifiques à un compartiment ou (ii) sont nés du fait de la création, de l'activité ou de la liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui devront être exclusivement dédiés à la satisfaction de ces créanciers ou investisseurs. Les créanciers ou investisseurs dont les droits ne sont pas attachés à un compartiment particulier de la Société ne disposeront d'aucun droit sur les actifs dudit compartiment.

A moins qu'il n'en soit autrement décidé dans la résolution du Gérant Unique ou du Conseil, selon le cas, créant un compartiment, aucune décision du Gérant Unique ou du Conseil ne pourra (i) modifier la résolution créant ledit compartiment ou (ii) affecter les droits des créanciers dont les droits se rapportent à ce compartiment sans leur approbation préalable. Toute décision du Gérant Unique ou du Conseil prise en violation de cette clause sera nulle et non avenue.

Nonobstant ce qui précède, chaque compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation implique la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de changer l'organisation de la gestion de la Société et d'adopter divers autres changements de sorte à adapter les statuts de la Société à son nouvel objet social.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier et refondre totalement les statuts de la Société en conséquence de ce qui précède, de sorte qu'ils aient désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il existe une Société à responsabilité limitée sous la dénomination d'"APC Securitization S.à r.l." qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de

la Société (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, telle que modifiée (la "Loi de Titrisation" et collectivement avec la Loi, les «Lois de Luxembourg»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant unique (le «Gérant Unique») ou le conseil de gérance, selon le cas, de la Société (le "Conseil de Gérance" ou le "Conseil") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Le siège social peut être transféré dans n'importe quel lieu en dehors du Grand-Duché de Luxembourg, par une décision des Associés délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

2.5 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.6 La Société ne peut avoir des bureaux et des succursales en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet social de la Société est d'entreprendre, exécuter et servir de véhicule de titrisation pour toutes transactions de titrisation au sens de la Loi de Titrisation.

3.2 La Société peut entreprendre toute activité par laquelle elle acquiert ou assume, directement ou indirectement, ou à travers une autre entité, les risques liés à la détention ou à la propriété de créances, dettes et/ou autres objets ou actifs (y compris des titres de tous types, prêts et biens immobiliers), meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, et/ou risques liés aux responsabilités et engagements de tiers qui sont inhérents à tout ou partie des activités entreprises par des tiers. La Société peut assumer ou acquérir ces risques par l'acquisition, par tous moyens, de créances, dettes et/ou biens. La méthode qui sera utilisée pour déterminer la valeur des biens titrisés sera définie dans la documentation pertinente émise.

3.3 La Société peut en particulier acquérir les risques liés à certains actifs sous-jacents (les «Actifs Autorisés»). Elle peut également transférer ou céder les Actifs Autorisés qu'elle détient, qu'ils soient existants ou futures en une ou plusieurs transactions ou de façon continue. La Société peut conclure tout contrat et engager toute action nécessaire ou utile à la titrisation des Actifs Autorisés, pourvu que cela soit en accord avec la Loi de Titrisation.

3.4 Spécialement, l'objet de la Société est de titriser les éléments d'un portefeuille composé d'actifs forestiers, agricoles, de produits de biomasse, d'exploitations agricoles, et, généralement, d'autres ressources renouvelables.

3.5 La Société peut également détenir des participations, sous n'importe quelle forme, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toute autre forme d'investissement, acquérir par voie d'achat, de souscription ou tout autre moyen ainsi que transférer par voie de cession, d'échange ou autre des titres de toute nature et administrer, contrôler et assurer le développement de son portefeuille.

3.6 Il est prévu que la titrisation de certains Actifs Autorisés identifiés soit organisée suivant les principes écrits des règles Sharia.

3.7 La Société peut par ailleurs garantir, octroyer des prêts ou assister de toute autre manière les sociétés dans lesquelles elle détient un intérêt direct ou indirect ou qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société.

3.8 Afin de servir son objet, la Société peut gérer, appliquer ou autrement utiliser tous ses biens, titres ou autres instruments financiers, et fournir, dans les limites de l'Article 61(3) de la Loi de Titrisation, pour tous types de sûretés et droits sur des titres, par voie d'hypothèque, gage, cession ou autres moyens sur les biens et droits détenus par la Société;

3.9 La Société peut entreprendre, exécuter et délivrer et accomplir tous swaps, contrats, contrats terme, dérivés, options, rachat, prêts d'actions et toutes transactions similaires liées à des investissements pour les besoins d'une gestion efficace, y compris mais non limité à des techniques et instruments désignés pour protéger la Société contre le crédit, le taux de change, les risques de taux d'intérêts et autres risques;

3.10 La Société peut émettre des obligations, billets à ordre et tous autres types d'instruments de dette (y compris par voie de participation d'intérêts) ou titres de capital dont le retour ou la valeur devra dépendre des risques acquis ou assumés par la Société. La Société pourra prêter des fonds y compris les produits de tous emprunts et/ou émissions de titres, et fournir de tels prêts ou emprunts est lié aux transactions de titrisation ou à l'application de l'un de ses droits en vertu des dettes qu'elle détient, envers ses filiales, sociétés affiliées ou a toute autre société dans la mesure où ceci est lié aux activités autorisées ci-dessus. La Société pourra détenir des comptes bancaires; et

3.11 La Société peut signer des contrats de prêts en tant qu'emprunteur dans la limite de la Loi de Titrisation, en particulier afin de financer l'acquisition ou la présomption de risques (à savoir avant l'émission de tous titres ou, plus généralement, quand la Société agit en tant qu'entité d'acquisition), de se conformer à tout paiement ou autre obligation qu'elle a en vertu de ses titres ou toutes conventions signées dans le contexte de ses activités.

3.12 Les descriptions ci-dessus sont à comprendre dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas limitée. Les objets de la Société devront inclure toute transaction ou convention qui est signée par la Société, si elle n'est pas consistante avec les objets précités.

3.13 La Société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes transactions qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour ses besoins et qui permettent de promouvoir leur accomplissement ou développement.

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la loi luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la loi luxembourgeoise ne soit obtenu.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Compartiments.

5.1 Le Gérant Unique ou le Conseil, selon le cas, peut en accord avec les termes de la Loi de Titrisation, et en particulier son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société. Chaque Compartiment doit se rapporter à une partie distincte des actifs et passifs pour ce qui concerne son financement. La résolution du Gérant Unique ou du Conseil, selon le cas, de créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toute modification ultérieure en la matière sera opposable à tout tiers à compter de la date de ladite résolution.

5.2 Dans les relations entre les investisseurs, chaque compartiment de la Société doit être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et investisseurs de la Société qui (i) ont été déclarés comme spécifiques à un compartiment ou (ii) sont nés du fait de la création, de l'activité ou de la liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui devront être exclusivement dédiés à la satisfaction de ces créanciers ou investisseurs. Les créanciers ou investisseurs dont les droits ne sont pas attachés à un compartiment particulier de la Société ne disposeront d'aucun droit sur les actifs dudit compartiment.

5.3 A moins qu'il n'en soit autrement décidé dans la résolution du Gérant Unique ou du Conseil, selon le cas, créant un compartiment, aucune décision du Gérant Unique ou du Conseil ne pourra (i) modifier la résolution créant ledit compartiment ou (ii) affecter les droits des créanciers dont les droits se rapportent à ce compartiment sans leur approbation préalable. Toute décision du Gérant Unique ou du Conseil prise en violation de cette clause sera nulle et non avenue.

5.4 Nonobstant ce qui précède, chaque compartiment de la Société peut être liquidé séparément sans que cette liquidation implique la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Titre II - Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (les "Parts Sociales"). Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les "Associés".

6.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

6.3 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 7. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les propriétaires indivis de Parts Sociales doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 8. Transfert des Parts Sociales.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Au cours de la période durant laquelle la Société compte plusieurs Associés:

8.2.1 les Parts Sociales ne peuvent pas être cédées, sauf pour raison de décès, à d'autres personnes que des Associés à moins que les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales n'aient accepté la cession en assemblée générale;

8.2.2 les Parts Sociales ne peuvent pas être transmises pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si les Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ont accepté la cession ou que les conditions prévues par l'article 189 de la Loi sont remplies;

8.2.3 la cession de Parts Sociales est sujette aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Titre III - Obligations, billets à ordre et autres instruments de dette

Art. 9. Titres nominatifs ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations, billets à ordre ou autres instruments de dette sous forme nominative ou au porteur. Les obligations, billets à ordre ou autres instruments de dette sous forme nominative ne pourront pas être échangées ou converties au porteur. La Société ne peut pas faire d'appels d'offres publiques dans les limites interdites par la Loi ou la Loi de Titrisation. De plus, les titres émis par la Société ne doivent pas être admis pour des transactions sur un marché ou être listés sur la liste officielle de la bourse.

Titre IV - Gérance

Art. 10. Conseil de Gérance.

10.1 La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément aux Lois de Luxembourg et aux présents Statuts. Chaque Gérant doit être une personne physique et posséder les qualifications appropriées ainsi que l'expérience pour être un Gérant de la Société.

10.2 Si la Société est administrée à un moment par un seul Gérant, il sera désigné dans les présents Statuts comme le Gérant Unique.

10.3 Si la Société est administrée de temps à autre par plus d'un Gérant, ils constitueront le Conseil de Gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A (ci-après les «Gérant(s) A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (ci-après les «Gérant(s) B»). Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les Gérants ne sont pas nécessairement des associés.

10.4 Le Gérant Unique ou les Gérants sont désignés par l'assemblée générale des associés pour une durée limitée ou non. Ils sont rééligibles. Au cas où un Gérant est nommé sans mention de durée de son mandat, il est considéré comme ayant été nommé pour une durée illimitée.

10.5 Un Gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés. Il restera en fonction jusqu'à ce qu'un remplaçant ait été nommé. Les membres du Conseil qui se sont retirés sont rééligibles. 10.6 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner dans les trente Jours Ouvrables (tel que défini ci-après) suivants, un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

10.7 Les Gérants ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant que Gérants, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil.

10.8 Dans le cadre des Statuts, «Jour Ouvrable» a pour signification tout jour calendrier (autre que samedi et dimanche) pendant lequel les banques sont ouvertes pour affaires à Luxembourg.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants.

11.1 Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un seul Gérant, ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour prendre tout ou partie des actions qui sont nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts comme devant être décidées par les Associés.

11.2 Dans les rapports avec les tiers, avec la justice ou dans tout autre cadre pouvant affecter les droits de la Société, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent Titre.

Art. 12. Agent des Gérants.

12.1 Le Gérant Unique pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

12.2 En cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance ou deux Gérants, en ce inclus un Gérant A et un Gérant B, peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs pour des opérations spécifiques à toute personne, celle-ci n'étant pas nécessairement un Gérant.

12.3 Le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance déterminera les responsabilités de cet agent et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Représentation de la Société. La Société est engagée par la seule signature de son Gérant Unique et, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de tout Gérant A et de tout Gérant B de la Société ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil ou par tout Gérant A et tout Gérant B de la Société, agissant conjointement.

Art. 14. Réunions du Conseil de Gérance.

14.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent se tenir au Luxembourg. En cas de Gérant Unique, les décisions seront valablement prises s'il est présent au Luxembourg.

14.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans respecter tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux exigences et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil concernée, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

14.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et seulement un gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom lors de la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant

à tout quorum requis) au moins deux Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participe en personne à une Réunion du Conseil tenue en vertu de l'Article 14.10.

14.4 Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, Gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil.

14.5 Les résolutions du Conseil seront constatées dans des procès-verbaux signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion et seront déposées dans les livres de la Société. Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de chaque Gérant présent ou représenté à cette réunion. Dans ce cas, une liste de présence sera signée par le président et tous les Gérants présents lors de cette réunion, au nom ainsi que pour le compte des Gérants représentés par eux, une telle signature constituant une preuve suffisante du consentement des Gérants présents ou représentés à une telle procédure. Une fois signée comme décrit ci-dessus, la liste de présence restera annexée au procès-verbal de séance. Toutes les procurations resteront annexées audit procès-verbal.

14.6 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par deux Gérants, incluant un Gérant A et un Gérant B.

14.7 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins deux des Gérants, en ce compris un Gérant A et un Gérant B, sont présents ou représentés à la réunion du Conseil.

14.8 En cas de pluralité de Gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les Gérants présents ou représentés lors de la Réunion du Conseil.

14.9 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une Réunion du Conseil. Cette décision peut être documentée sur un acte unique ou plusieurs écrits séparés.

14.10 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peuvent valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tous autres moyens de communication à condition que toutes les personnes participant à une telle réunion soient en mesure de s'entendre et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion et devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires qui sont traitées de cette manière par les Gérants seront réputées pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, nonobstant le fait qu'un nombre inférieur de Gérants (ou leurs représentants) tels que requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.

Titre V - Assemblée générale des associés

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

15.1 Toutes les assemblées générales des Associés de la Société se tiennent à Luxembourg et sont convoquées et tenues conformément aux Statuts.

15.2 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.3 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.4 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.5 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

15.6 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

15.7 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.8 Sous réserve du contraire dans les présents Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre VI - Exercice social

Art. 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Réviseur d'entreprise. Les comptes de la Société sont audités par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise agréés nommé par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance.

Art. 18. Droit de distribution des parts.

18.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint un dixième du capital social.

18.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués aux Associés.

18.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 16 cidessus.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires à/aux Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'/les Associé(s).

Titre VII - Liquidation

Art. 19. Dissolution et liquidation.

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 Compartiments 19.3 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.4 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII - Indemnisation

Art. 20. Responsabilité des Gérants - Indemnisation des Gérants.

20.1 Les Gérants ne supportent, du fait de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements qu'ils ont pris valablement au nom de la Société.

20.2 Dans la plus large mesure autorisée par la loi, la Société peut indemniser un Gérant ou dirigeant ainsi que ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, des frais qu'ils ont encouru raisonnablement dans le cadre d'une action, d'un procès ou d'une procédure auquel il peut devenir partie du fait qu'il est ou ait été un Gérant ou dirigeant de la Société ou, à sa demande, d'une autre société de capitaux (corporation) dont la Société est actionnaire ou créancière et dont il n'est pas autorisé à recevoir une indemnisation, sauf au titre de questions pour lesquelles cette action, ce procès ou cette procédure aboutit à un jugement définitif le déclarant responsable pour faute grave (gross negligence) ou mauvaise gestion (misconduct).

20.3 En cas de protocole transactionnel, l'indemnisation n'est offerte qu'au titre des questions couvertes par la transaction pour lesquelles un avocat a avisé la Société que la personne à indemniser n'a pas commis une telle violation d'obligation. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas les autres droits que cette personne peut avoir.

Titre IX - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence aux Loi de Luxembourg.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le comparant a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015153418/747.

(150168401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Stirling Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 10.627,55.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.829.

Extrait des résolutions des associés de la Société

Il résulte des décisions des associés de la Société en date du 07 septembre 2015, qui ont acceptées:

- la nomination de Mr Raphaël Poncet, né le 23 décembre 1976 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 07 septembre 2015;

- la nomination de Mr Fabrice Léonard, né le 04 mars 1974 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse. L-2320 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie A, avec effet au 07 septembre 2015;

- la démission de Mme Miranda Lansdowne de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 07 septembre 2015;

- la démission de Mme Pamela Valasuo de son poste de gérant de catégorie A avec effet au 31 août 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015152498/20.

(150166724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

ARNOTIBER Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 156.293.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 septembre 2015

L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Monsieur Luigi MAULA, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire Lux Konzern S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ayant comme représentant permanent Monsieur Peter VAN OPSTAL, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, et ce avec effet immédiat. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée prend également acte que Monsieur Christian KNAUFF ne sera plus représentant permanent de la société Lux Business Management S.à r.l., et sera remplacé par Mr Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, à cette fonction.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015152690/24.

(150168196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

London Transit Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.700,00.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2A, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 163.533.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FIFTEEN,

ON THE SECOND DAY OF THE MONTH OF SEPTEMBER

before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

Hub Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, having a share capital of GBP 11,700 and being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B163.498

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 17 2015 which is registered together with the deed enacted by the undersigned notary on August 26, 2015,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of and holding all the shares in "London Transit Holding S.à r.l." (the "Company"), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on 15 September 2011 by deed of the notary Jean Seckler, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 163.533, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2728 of 9 November 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 August 2015 by deed of the undersigned notary (the "Deed").

The appearing party declared and requested the notary to enact that:

In the Deed, there occurred some clerical errors so that item 3 of the agenda of the Deed should be rectified by replacing articles 7.11., 7.14. and 7.15 with the following wording:

“ 7.11. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of three different classes, being class A managers, class B managers and class D managers. The class A managers shall be appointed from persons designated by the class A shareholder(s), the class B shareholder(s) and the class C shareholder(s) acting by a majority. The class B managers shall be appointed by the shareholders of the Company, irrespective of class, acting by a majority. The class D managers shall be appointed from persons designated by the class D shareholder(s) acting by a majority. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

7.14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class D managers), by the joint signature of one class A manager, one class B manager and one class D manager.

7.15. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers by any two of the managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers, class B managers and class D managers) by the joint signature of one class A manager, one class B manager and one class D manager.”

Furthermore the Deed shall be rectified by adding to the Sole Resolution of the Deed the following sentence:

“The Sole Shareholder resolved to approve the reclassification of Nicholas Reid into a class D manager.”

All other parts of the Deed shall remain unchanged.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Pétange, on the day before mentioned.

After reading these minutes the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE QUINZE,

LE DEUXIEME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE;

par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Hub Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, dont le capital social s'élève à 11.700 GBP et qui est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B163.498,

chacun représenté par Sofia Afonso-Da Chao Conde, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procurations datée du 17 Août 2015, laquelle est enregistrée avec l'acte du présent notaire daté du 26 Août 2015,

étant l'associé (l'«Associé Unique») de et détenant toutes les parts sociales dans «London Transit Holdings S.à r.l.» (la «Société»), constituée le 15 septembre 2011 par acte du notaire Jean Seckler, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, étant immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 163.533, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2728 du 9 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 Août 2015 par acte du notaire instrumentant (ci-après «l'Acte»).

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

Dans l'Acte, des erreurs matérielles se sont glissées de sorte qu'il y a lieu de rectifier l'Acte et de remplacer au point 3 de l'ordre du jour les articles 7.11, 7.14 et 7.15 comme suit:

« **7.11.** L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de trois classes différentes, à savoir les gérants de classe A, les gérants de classe B et les gérants de classe D. les gérants de classe A seront nommés parmi des personnes désignées par l' (les) associé(s) de classe A, l' (les) associé(s) de classe B et l' (les) associé(s) de classe C statuant à la majorité. Les gérants de classe B seront nommés par les actionnaires de la Société, indépendamment de leur classe, statuant à la majorité. Les gérants de classe D seront nommés parmi des personnes désignées par l' (les) associé(s) de classe D statuant à la majorité. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

7.14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A, les gérants de classe B et les gérants de classe D), par la signature conjointe d'un gérant de classe A, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe D.

7.15. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique (s'il n'y a qu'un seul gérant) ou le cas échéant par le conseil de gérance ou un des gérants, ou, en cas la nomination par l'assemblée générale des différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A, les gérants de classe B et les gérants de classe D), par la signature conjointe d'un gérant de classe A, d'un gérant de classe B et d'un gérant de classe D agissant ensemble.»

Il y a encore lieu de rectifier l'Acte en complétant la Résolution Unique de l'Acte par la phrase suivante:

«L'Associé Unique a décidé d'approuver la reclassification de Nicholas Reid en gérant de classe D.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte restent inchangées.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20524. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154074/99.

(150169406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

BRC s.à r.l., Business Risk Consultancy s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1455 Howald, 21, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 144.814.

L'an deux mille quinze, le deux septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Dimitrios BIGKERIS, détective privé, né à Deskati, Grèce, le 08 juillet 1959, demeurant à L-1455 Howald, 21, rue des Ecoles, ici représenté par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle partie comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Business Risk Consultancy s.à r.l.", en abrégé «BRC s.à r.l.», ayant son siège social à L-1424 Luxembourg, 4, Rue André Duchscher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 144814, a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen en date du 3 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 563 du 16 mars 2009. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune, entièrement libérées.

- Que la partie comparante est la seule et unique associée de ladite société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-1455 Howald, 21, rue de l'Ecole, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Hesperange par décision du gérant unique."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 900.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 08 septembre 2015. Relation GAC/2015/7558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015153278/38.

(150168461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Sunrise Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 145.345.

—
EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Alexis Kamarowsky, président du conseil d'administration de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Gerd Joseph Hermann Otte, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Le nouveau siège social du Commissaire aux Comptes de la Société est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015152502/20.

(150166709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Cap Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

R.C.S. Luxembourg B 199.928.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le trois septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société à responsabilité limitée "CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l.", avec siège social à L-3378 Livange, 3, rue de Turi, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 103.153,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Arnaud ZANDONA, employé privé, demeurant à Metz (France).

2.- Monsieur Raphaël CAILLAS, employé, né à Verdun (France) le 1^{er} avril 1983, demeurant à F-55400 Moranville, 6, rue Haute.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer.

Titre I^{er} . Raison sociale, objet, siège, durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes, entre la propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le conseil économique, l'activité de commissaires aux comptes, ainsi que la prestation de travaux administratifs et financiers.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. D'une façon générale, l'entreprise pourra effectuer toutes les opérations accessoires se rapportant directement ou indirectement à son objet, tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a aussi pour objet l'exploitation de marques, brevets, enseignes, licences dont elle est propriétaire ou non, sous forme de franchise, location, redevances ou royalties et la mise en valeur de toutes autres marques, brevets, enseignes ou licences.

La société a également pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties, de cautionnement ou autrement.

La société pourra effectuer des prestations de services administratifs et financiers.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement, en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

Art. 3. La société prend la dénomination de "CAP AUDIT s.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Livange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites comme suit:

a) La société «CAP CONSULTANTS INTERNATIONAL S.à r.l.» , préqualifiée, soixante-quinze parts sociales	75
b) Monsieur Raphaël CAILLAS, préqualifié, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Monsieur Raphaël CAILLAS, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est établi à L-3378 Livange, 3, rue de Turi.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ZANDONA, CAILLAS, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28531. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 15 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153328/142.

(150168495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.205.817,00.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

En date du 18 Septembre 2014, les associés ont pris la résolution de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes de la société, L'Alliance Révision S.à r.l. dont le siège social est établi au 1, rue des Glacis; L-1628 Luxembourg pour un mandat qui prendra fin avec l'approbation des comptes annuels au 31 juillet 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Walferdange.

Un gérant

Référence de publication: 2015152503/14.

(150166788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

It's Fresch Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 180.311.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of September.

before Maître Jacques Kessler, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

PGM Holdings, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Register under number B171482 (hereafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address in Petange, by virtue of a proxy under private seal given on August 28, 2015;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole member of It's Fresh Holdings (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and

Companies' Register under section B, number 171.482, incorporated under the denomination "Anglo American Investments 11" Maître Marc Loesch dated 12 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2719 of 30 October 2013.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Marc Loesch dated March 16, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1605 on 30 June 2015.

The Sole Shareholder, represented as stated above, then requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seven US Dollar (USD 7.-) so as to raise it from its current amount of fifty thousand and one US Dollars (USD 50,001.-) to fifty thousand and eight US Dollars (USD 50,008.-) through the issue of seven (7) new shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1).

The seven (7) new shares are subscribed by the Sole Shareholder, prenamed, represented as stated above, for a total consideration of one million (USD 1,000,000), out of which seven US Dollar (USD 7.-) is allocated to the share capital of the Company and the remaining amount i.e. nine hundred and ninety nine thousand, nine hundred and ninety three US Dollars (USD 999,993) to the share premium account.

The subscribed new share is fully paid up in cash by the Sole Shareholder, prenamed, so that the aggregate amount of one million US Dollars (USD 1,000,000) is at the free disposal of the Company.

Second resolution:

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it will henceforth read as follows:

“ 6.1. The Company's issued capital is set at fifty thousand and eight dollars of the United States of America (USD 50,008) represented by fifty thousand and eight (50,008) shares in registered form with a par value of one dollar of the United States of America (USD 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Whereof this deed is drawn up in Petange, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier septembre.

par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

PGM Holdings, une société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171482, (ci-après «l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 28 Août 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est le seul et unique associé de It's Fresh Holdings (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 180311, constituée sous la dénomination «Anglo American Investments 11» suivant acte reçu par Maître Marc Loesch en date du 12 Septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 2719 du 30 octobre 2013.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Marc Loesch en date du 16 Mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 1605 du 30 Juin 2015.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de sept US dollar (USD 7,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante mille et un US dollars (USD 50.001,-) à cinquante mille et huit US dollars (USD 50.008,-) par l'émission de sept (7) nouvelles parts sociale d'une valeur nominale d'un US dollars (USD 1,-) chacune.

Les sept nouvelles parts sociale sont souscrites par l'Associé Unique, prénommé, représenté comme indiqué ci-dessus, pour un montant total de 1 million US dollars (USD 1.000.000), dont sept US dollars (USD 7,-) sont affectés au capital social de la Société et le solde, soit neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-treize US dollars (USD 999.993) sont affectés au compte de prime d'émission.

Les nouvelles parts sociale ainsi souscrites sont intégralement libérées en numéraire par l'Associé Unique, prénommée, de sorte que le montant total de un million US dollars (USD 1.000.000) est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **6.1.** La Société a un capital émis de cinquante mille et huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.008) représenté par cinquante mille et huit (50.008) parts sociales sous une forme nominative, d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées."

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20500. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015154047/94.

(150169308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Swann Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 4, rue Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 140.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2015152504/13.

(150167271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Swann Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 4, rue Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 140.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2015152506/13.

(150167273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

**MRG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pecan S.à r.l.).**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 153.250.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Monaco Resources Group, a joint stock company, organized and existing under the laws of Monaco, having its registered office at 2, rue de la Lùjernetta, 98000 Monaco, registered with the Companies Register of Monaco under number 11S05525, hereby represented by Mister Ernest Ouwerkerk, manager, with professional address at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 27th August 2015.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party is the sole shareholder of Pecan S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies and Register under number B 153.250, having its registered office at 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Joseph ELVINGER, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17th May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14th July 2010, number 1.444 (the “Company”). The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company and acting in place of the extraordinary general meeting of shareholders, requested the notary to act on the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from Pecan S.à r.l. to MRG Finance S.à r.l..

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 4 of the Articles of Association of the Company, which shall read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will have the name “MRG Finance S.à r.l.”

Estimated costs

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed in worded in English, followed by a French version and in case discrepancies between the English and the French, the English version will be binding.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed..

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monaco Resources Group, une joint stock company, constituée et existante sous les lois de la Principauté de Monaco, établie et ayant son siège social à 2, rue de la Lùjernetta, 98000 Monaco, inscrite au Registre des Sociétés de Monaco sous le numéro 11S05525,

Ici représenté par Monsieur Ernest Ouwerkerk, gérant, demeurant professionnellement à 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé avec pouvoir de substitution donné le 27 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en qualité d'associé unique de Pecan S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le

numéro B 153.250, ayant son siège social au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire alors de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juillet 2010, numéro 1444 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, agissant en qualité d'assemblée générale extraordinaire de la Société, a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Première résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination de la Société de Pecan S.à r.l. en MRG Finance S.à r.l..

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 4 des Statuts de la façon suivante:

« **Art. 4.** La société aura la dénomination «MRG Finance S.à r.l.».

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations et charges, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à environ mille deux euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Ouwerkerk et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 septembre 2015. Relation: 2LAC/2015/20015. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Référence de publication: 2015154138/82.

(150169216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2015.

Swann Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 4, rue Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 140.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2015152507/13.

(150167274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Swann Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 4, rue Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 140.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2015152508/13.

(150167275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Swann Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7260 Bereldange, 4, rue Elterstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 140.067.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

P. Van Halteren

Administrateur

Référence de publication: 2015152509/13.

(150167276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Sisnets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 161.781.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration, tenu à Luxembourg, le 9 mars 2015

- après lecture des lettres de démission avec effet immédiat de Mesdames Eulaàlia CLOS CANELLAS et Maria Montserrat CLOS CANELLAS de leur fonction d'administrateur de catégorie A, le conseil décide d'accepter ces démissions.

- le conseil coopte comme nouveaux administrateurs de catégorie A Messieurs Karl LOUARN et Monsieur Joeri STEEMAN demeurant tous les deux professionnellement 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Mesdames Eulalia CLOS CANELLAS et Maria Montserrat CLOS CANELLAS dont ils termineront les mandats;

- d'élire Monsieur Frédéric MONCEAU en tant que président du conseil d'administration;

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015152522/15.

(150167147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Safarious Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 170.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152510/10.

(150167539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Safarious Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 170.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015152511/10.

(150167545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Safesun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 167.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152512/9.

(150167529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Schlesserei Mendel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 184, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 38.098.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015152515/9.

(150167478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Telekabel Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 153.938.

EXTRAIT

Veillez noter que l'adresse de Wolf Waschkuhn, gérant A, est désormais la suivante:

Wolf Waschkuhn
Green Park House,
15 Stratton Street,
London W1J 8LQ
Royaume-Uni

Pour extrait conforme,
Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152537/16.

(150166717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Schuch Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9177 Niederfeulen, 22, route de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 134.791.

*Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung Abgehalten am 08/11/2013 um 10:00 Uhr zum Beschluss der
Verlängerung des Rechnungskommissars*

Die außerordentliche Generalversammlung verlängert das Mandat des Rechnungskommissars, auf unbefristete Zeit.

SCHUCH IMMOBILIEN s.a.

Référence de publication: 2015152516/11.

(150167016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

SCJF, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 186.060.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 10 septembre 2015, ont renouvelé les mandats des gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Richard HAWEL, gérant de sociétés, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg aux fonctions de gérant de catégorie B.

- Monsieur Sylvain LAGNEAUX, Quinta da Beloura, Viela do Mato 4, 2710-695 Sintra, Portugal aux fonctions de gérant de catégorie A.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Pour SCJF

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015152517/18.

(150167434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Seniorenresidenz Mäerzeg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.588.

Les documents de clôture de l'année 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152519/10.

(150167311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Travhydro Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, Zone Industrielle, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 30.617.

Extrait de la réunion du Conseil d'administration du 31/08/2015

Il ressort de la réunion du Conseil d'administration du 31/08/2015 que:

- Monsieur Paul VELTER est révoqué de son mandat de Délégué à la gestion journalière.

- Monsieur Simon CHARPENTIER, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 10/08/1985 et demeurant 89 rue de Viville à B-6700 Arlon (Belgique) est nommé Délégué à la gestion journalière et Directeur.

- Monsieur Roger DE COCK est nommé Président du Conseil d'Administration.

Fait à Steinfort, le 01/09/2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015152570/15.

(150167041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

SG Real Estate SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 155.396.

EXTRAIT

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Alexis Kamarowsky, président du conseil d'administration de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Gerd Joseph Hermann Otte, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Nous vous informons que l'adresse professionnelle de Mr Michael Tapajoz Henning Schröder-Castendyck, administrateur de la Société, est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Le nouveau siège social du Commissaire aux Comptes de la Société est au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/08/2015.

Signature

Signataire autorisé

Référence de publication: 2015152520/20.

(150166711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Sinolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 33.435.

Par la présente, la société SINOLUX SARL fait part du changement d'adresse de l'associé Monsieur LEGUINA-BERTRAND Benno. La nouvelle adresse se situe à F-57100 Thionville, 11B, Boucle des Lièvres.

Pour la société SINOLUX SARL

Référence de publication: 2015152521/10.

(150167171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

E.E. Energy Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.807.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 14 septembre 2015 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur et Président du Conseil d'Administration de la société E.E. ENERGY ENGINEERING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127 807, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 14 septembre 2015 que Monsieur Pierre LENTZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société E.E. ENERGY ENGINEERING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127 807, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 14 septembre 2015 que Monsieur Claude SCHMITZ a démissionné de son mandat d'administrateur du Conseil d'Administration de la société E.E. ENERGY ENGINEERING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127 807, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 11 septembre 2015 que la société anonyme AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société E.E. ENERGY ENGINEERING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127 807, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L - 1653 Luxembourg

Référence de publication: 2015152776/24.

(150167818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Smartfood Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 155.985.

Par la présente, la société SMARTFOOD SARL fait part du changement d'adresse de du gérant technique Monsieur BIGARD Jérôme. La nouvelle adresse se situe à L-1725 Luxembourg, 26B, rue Henri VII.

Pour la société SMARTFOOD SARL

Référence de publication: 2015152523/10.

(150166948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

SOF-10 Starlight 16 GBP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 191.263.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 16 octobre 2014 (date de constitution) au 31 décembre 2014 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 28 août 2015, sous la référence L150159918 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152524/12.

(150167078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Serhgaichana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3492 Dudelange, 11, rue Mont Saint-Jean.

R.C.S. Luxembourg B 199.929.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Madame Laura HERRMANN, serveuse, demeurant au 2, rue de la Paix, à F-57330 Volmerange-les-Mines (France).

La comparante a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "Serhgailchana S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce de cafébrasserie avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, ainsi que la petite restauration.

En outre, elle aura pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La société pourra acquérir, développer, recevoir et donner en licence des brevets, marques et autres droits de propriété industrielle.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,-€), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitement et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associée unique, Laura HERRMANN, susdite.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3492 Dudelange, 11, rue Mont Saint-Jean.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommée gérante, pour une durée illimitée:

* Madame Laura HERRMANN, serveuse, demeurant professionnellement à L-3492 Dudelange, 11, rue Mont Saint-Jean.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: HERRMANN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 4 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/28224. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signe): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 14 septembre 2015.

Référence de publication: 2015153718/86.

(150168553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2015.

Solvadis Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.067.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.081.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2015.

Référence de publication: 2015152527/10.

(150167059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

Somberg S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.810.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 9 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 12311 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2015152528/13.

(150166730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2015.

SPE III Sirani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.497.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société adoptées le 8 septembre 2015

L'associé unique de la Société (l'Associé Unique) a décidé de céder avec effet au 9 septembre 2015 l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société à EPF Acquisition Opera S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.255.

L'Associé Unique de la Société a pris acte de la démission de CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l. et Daniel Laurencin de leur fonction de gérants de la Société avec effet au 9 septembre 2015.

Avec effet au 9 septembre 2015, l'Associé Unique a décidé de nommer Dagmara Maziukiewicz, Matthias Prochaska, Patrick Mabry et Cristian Encher, tous quatre de résidence professionnelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ainsi que Shaun Collins, de résidence professionnelle au 25 St. Georges Street, London W1S 1FS, Royaume-Uni, en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, en date du 9 septembre 2015, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Dagmara Maziukiewicz, gérant;
- Matthias Prochaska, gérant;
- Patrick Mabry, gérant;
- Cristian Encher, gérant; et
- Shaun Collins, gérant.

—
Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société adoptées le 9 septembre 2015

L'associé unique de la Société a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de son adresse actuelle au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SPE III Sirani S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015153116/31.

(150168052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2015.
